



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Climat de violence et d'insécurité dans des collèges et lycées d'Arles

Question écrite n° 5742

### Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le climat de violence et d'impunité régnant dans les collèges et lycées d'Arles. Le lundi 6 février 2023, pendant un cours de sport d'élèves du lycée Charles Privat, au stade Fernand-Fournier d'Arles, une quinzaine d'individus cagoulés armés de sabre et couteaux a fait irruption, à la recherche d'un élève. L'élève ciblé ayant pu s'échapper, le groupe d'individus a menacé de mort le professeur de sport ainsi que l'ensemble des élèves. Cet incident inadmissible s'inscrit dans un climat de terreur, avec des événements de plus en plus récurrents : intimidations fréquentes sur le trajet pour se rendre au stade Fernand-Fournier, agression d'un élève devant le lycée Charles Privat, le 5 décembre 2022, avec des individus exhibant des armes de type *airsoft*, ou encore intrusion en septembre dernier d'un homme cagoulé dans le gymnase Lamour pendant un cours de sport du lycée polyvalent Montmajour d'Arles. Le 9 février 2023, 150 professeurs arlésiens ont ainsi manifesté pour dénoncer ce climat de terreur et réclamer une sécurisation en particulier des cours d'EPS et des dispositifs de préventions pour contrer ce phénomène. Ainsi, il l'interroge sur les mesures qu'il va prendre pour mettre fin à ce climat de terreur à Arles et éviter qu'un drame ne se produise.

### Texte de la réponse

Depuis plusieurs mois, la ville d'Arles fait l'objet d'une multiplication de faits de violence qui n'épargne pas les établissements scolaires. Les services de l'éducation nationale sont ainsi fortement mobilisés pour, d'une part, réagir en cas d'intrusion grave dans les établissements scolaires et, d'autre part, engager toutes les actions permettant de prévenir ces actes de violence et de protéger les élèves et les personnels. L'académie d'Aix-Marseille s'appuie sur ses équipes mobiles de sécurité (EMS), placées sous l'autorité du recteur auprès de qui est nommé un conseiller sécurité dont la mission est de garantir la sécurité et la protection des établissements scolaires. Ainsi, des équipiers EMS spécifiquement formés à la gestion de crise se sont rendus sur le site du lycée Charles-Privat à chaque incident afin de sécuriser les établissements. Les autorités académiques ont dès les événements pris les mesures suivantes pour les établissements de la ville d'Arles : déploiement prioritaire des équipes mobiles de sécurité académiques autant que de besoin ; sécurisation renforcée des abords des établissements par les personnels de vie scolaire ; mise à disposition d'un volant d'heures supplémentaires dédié aux remplacements des assistants d'éducation afin que les équipes de la vie scolaire soient toujours au complet ; tenue d'une réunion de réseau des chefs d'établissement afin d'améliorer la fluidité des remontées d'information relatives à d'éventuels signaux faibles via des contacts directs au cabinet de la DSDEN et la saisie des événements dans l'application " Faits établissement ". En outre, depuis les premiers événements du mois de décembre 2022, l'ensemble des acteurs locaux (police nationale et municipale, mairie, conseil départemental, conseil régional, services de l'éducation nationale, associations de prévention), se sont mobilisés afin d'améliorer la coordination des actions de prévention des atteintes à la sécurité des établissements scolaires en déployant un plan d'actions spécifiques pour lutter contre les rixes et les conséquences du trafic de stupéfiants dans les quartiers concernés de la ville d'Arles. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est pleinement engagé, la mobilisation et la détermination de l'ensemble des services centraux et déconcentrés

pour agir, en lien avec tous les services de l'État compétents, contre toutes les formes de violence qui n'ont aucune place à l'École.

## Données clés

**Auteur** : [M. Emmanuel Taché de la Pagerie](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (16<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5742

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale et jeunesse

**Ministère attributaire** : Éducation nationale et jeunesse

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [21 février 2023](#), page 1625

**Réponse publiée au JO le** : [11 juillet 2023](#), page 6446